

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
		CALVADOS
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 26 septembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 15 septembre 2022

Date d'affichage 15 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAËCHE, Elodie CAPLIER, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Pascal ESNOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Geoffrey BRILLAUD, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD et Aurélie TRAORE avaient respectivement donné pouvoir à : Thierry RENOUF, Etienne DOREY, Elodie CAPLIER, Yann DRUET, Michel PATARD LEGENDRE, Martine LHERMENIER, Cédric EVANO et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Pascal ESNOUF, Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Geoffrey BRILLAUD, Nadia DAMART, Jean-Paul GAUCHARD et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Etienne DOREY et Allan BERTU.

N° 2022-084 – CRÉATION DE NOUVELLES STRUCTURES AU SEIN DU SKATE-PARK – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

En 2013, la Ville d'Ifs a créé le skate-park situé à l'ouest du complexe sportif Pierre Mendès France, à proximité immédiate du rond-point Jean Vilar. Le projet a émergé à l'initiative du Conseil Municipal Enfants et Jeunes (CME-CMJ) qui a continué de suivre la vie de cet équipement au fil du temps. Conçu avec le cabinet « Sports des Villes », ce skate-park occupe une surface de 416 m².

Sa localisation au cœur du quartier du Hoguet, au sein du complexe sportif adossé au terrain d'entraînement de football, est une réelle plus-value : cette centralité permet en effet un accès aisé (espace ouvert avec des accès par la piste cyclable, proximité d'arrêts de bus et du terminus du tram) ainsi qu'une visibilité depuis les principaux axes de circulation ; de surcroît, situé dans l'enceinte du complexe sportif, il vient compléter l'offre d'équipements sportifs de ce site, à proximité immédiate d'autres équipements structurants du quartier du Hoguet (notamment campus 3, lycée Rabelais,...).

Le lieu est fréquenté régulièrement par un public conséquent (jusqu'à 30/40 utilisateurs à la journée), composé d'enfants, jeunes, jeunes adultes et familles. Les pratiques sportives sont diverses et globalement réparties de la façon suivante : les enfants et les jeunes (majorité du public) pratiquent essentiellement la trottinette, les jeunes adultes pratiquent le skate et, pour quelques-uns, le BMX ou le roller. Les utilisateurs respectent le lieu et se le sont appropriés (réalisation de graffs accompagnés par le service Enfance-Jeunesse, organisation d'un contest trottinette chaque année depuis 2016, sollicitations des services municipaux par les jeunes pour l'amélioration du lieu...).

Lors des animations délocalisées, les animateurs du service Enfance-Jeunesse constatent l'implication des utilisateurs dans ce lieu et une cohabitation des pratiquants générant une ambiance sereine. En complément des animations délocalisées, le service Enfance-Jeunesse propose, depuis le mois d'octobre 2021, des initiations au roller, à la trottinette, au longboard et au skate à destination des jeunes de 11 à 25 ans. Encadrées par un professionnel, ces initiations ont pour but de démocratiser ces pratiques, notamment en facilitant l'accès au public féminin.

Au vu de la fréquentation de cet équipement et des différentes pratiques, les utilisateurs ont sollicité une évolution du skate-park qui permettrait de répondre au besoin de diversification des usages ainsi qu'à l'amélioration de l'équipement.

Ainsi, la Ville a mené une démarche de concertation en impliquant les jeunes du CME-CMJ et les utilisateurs : plusieurs rencontres ont de fait permis d'identifier les besoins des utilisateurs dans un cadre budgétaire défini. Sur la base de ces besoins, la Ville a missionné un groupement de maîtrise d'œuvre composé d'Ingé-Infra et d'Antidote Skateparks Scop ARL (anciennement cabinet « Sports des Villes ») disposant de compétences techniques en la matière et d'une connaissance du territoire ; elle a également fait réaliser une étude de sols.

Défini en concertation entre la Ville, le CME-CMJ et les utilisateurs, l'avant-projet définitif (A.P.D.) a été arrêté en juillet dernier ; le programme de travaux envisagé à ce stade A.P.D. repose sur :

- La construction d'un « bowl » d'environ 320 m² : structure ayant la forme d'une cuvette plus ou moins profonde, aux parois arrondies, construite en béton et entourée d'une bordure en métal. Accessible à toutes les pratiques et pour tous les niveaux, celle-ci propose des courbes, des sections verticales, des possibilités de sauts, des différences de niveaux et de hauteurs. L'agglomération caennaise ne dispose pas de bowl ; la construction de cette structure permettra ainsi de diversifier la pratique actuelle et se positionnera de fait de façon complémentaire par rapport au projet du futur skate-park rue d'Auge à Caen, équipement orienté pour un usage technique dit « street ». Ainsi, la réalisation de ce bowl participera à une cohérence du maillage d'équipements et des pratiques sur le territoire intercommunal ;
- La construction d'un espace « Flat » : surface plane en béton lissé doté d'un élément de type rail carré de faible hauteur permettant de réaliser des figures au sol ;
- L'aménagement des abords du skate-park par :
 - L'installation d'éléments de mobiliers urbains adaptés à la vie de ce site (poubelles, bancs et table en plastique recyclé, arceaux vélos, pare-ballons...) ;
 - La végétalisation du lieu avec notamment la plantation de quelques arbres réduisant les îlots de chaleur, une gestion différenciée avec une partie du site en prairie fleurie... ;
 - La création d'un cheminement reliant le skate-park actuel au bowl.
- L'installation d'un dispositif d'éclairage led (3 mâts) avec système de temporisation à la demande (permettant la pratique en fin de journée durant la période d'octobre à avril) et asservissement à une horloge astronomique pour éviter les déclenchements en journée ;
- La création d'un système de récupération des eaux de pluie de 5000 l (pour arrosage) ;
- La reprise de modules existants.

Un lot « réservé » à une entreprise adaptée ou un E.S.A.T. sera prévu pour la partie des travaux relevant des aménagements paysagers et du mobilier urbain.

Le coût prévisionnel de ce programme de travaux est actuellement estimé au stade APD à 306 740,50 € HT, auxquels il convient d'ajouter une provision de 5 000 € notamment pour les frais de raccordement, de publicité (consultation des entreprises) et de supports de communication liés au chantier et aux obligations faites par les partenaires financiers.

Une telle opération pourrait prétendre à des subventions d'investissement de la part de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer actuellement en cours d'élaboration. Suite à la délibération n°2022-045 du conseil municipal en date du 16 mai 2022, le Département du Calvados a été saisi pour avis d'opportunité ; cette demande d'avis d'opportunité est actuellement en cours d'instruction. L'A.P.D. étant dorénavant arrêté, il peut être envisagé de présenter à l'Etat une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour la réalisation de cette opération.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer pour confirmer sa volonté de réaliser cette opération, approuver son plan de financement prévisionnel et autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable, notamment auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Contrat de Territoire 2017-2021 de Caen la mer signé le 28 novembre 2017 entre le Département du Calvados, la communauté urbaine Caen la mer et les communes de Caen la mer concernées et la formalisation en cours d'un nouveau Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer ;

VU la circulaire de Monsieur le Préfet du Calvados, en date du 5 novembre 2021, relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) pour l'exercice 2022 ;

VU la délibération n°2022-045 du conseil municipal en date du 16 mai 2022 relative à la création de nouvelles structures au sein de skate-park ;

VU l'avant-projet définitif arrêté en juillet 2022 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que le skate-park d'Ifs fait l'objet d'une fréquentation conséquente, qu'il convient de répondre au besoin de diversification des pratiques, à la carence en équipement de type « bowl » sur l'agglomération, à la nécessité d'aménager les abords de cet équipement ;

CONSIDERANT que, pour répondre à ces besoins, la Ville a mené une démarche de concertation avec les jeunes du CME-CMJ et avec les utilisateurs, qui permet l'élaboration d'un avant-projet visant la création de nouvelles structures de skate-park ;

CONSIDERANT que, sur la base l'avant-projet définitif arrêté en juillet 2022, le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 380 772,86 € HT soit 456 927,43 € TTC ;

CONSIDERANT que la Ville a sollicité un avis d'opportunité du Département, en vue d'un éventuel financement de cette opération au titre du contrat de territoire 2022-2026 de Caen la mer ;

CONSIDERANT que, pour cette opération, des financements pourraient être sollicités auprès de partenaires publics, notamment auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Département du Calvados au titre du Contrat de Territoire 2022-2026 de Caen la mer actuellement en cours de formalisation ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

CONFIRME sa volonté de réaliser de nouvelles structures au sein du skate-park.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-après de ce projet :

Dépenses prévisionnelles H.T.		Recettes prévisionnelles		
Honoraires (maîtrise d'œuvre, étude de sols...)	39 032,36 €	Etat – D.E.T.R.	152 300,00 €	40%
Travaux	311 740,50 €	Département du Calvados	152 300,00 €	40%
Divers/actualisation	30 000,00 €	Ville d'Ifs	76 172,86,00 €	20%
TOTAL H.T.	380 772,86 €	TOTAL	380 772,86 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout financement mobilisable pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 septembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 30 septembre 2022

Affichée le : 30 septembre 2022

Acte à classer**2022-084**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-09-30T15-52-28.00 (MI240176938)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20220930-2022-084-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création de nouvelles structures au sein du skate-park
- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de
la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Date de décision : 30/09/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Sollicitées par les collectivités

Acte : 084.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/09/22 à 15:09

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 30/09/22 à 15:52

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 30/09/22 à 15:57